



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Paris



2015-2016

**MASTER
« MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION
ET DE LA FORMATION »**

**MENTION
1^{ER} DEGRÉ**

**LIVRET DE L'ETUDIANT
EN
PREMIERE ANNEE**

Quelques unes des informations données dans ce livret peuvent être complétées et/ou mises à jour tout au long de l'année universitaire.

Nous vous invitons

- à consulter fréquemment le site de l'ESPE et le portail étudiants
- à vous référer régulièrement aux panneaux d'affichage

Ceux-ci donnent des informations qui ne figurent pas dans le guide et apportent des corrections s'il y a lieu.

ESPE PRATIQUE

Directeur adjoint, responsable du 1^{er} degré

Stéphane LELIÈVRE
Bureau 16 (Molitor) / bureau 108 (Batignolles)
Mail : stephane.lelievre@espe-paris.fr
Téléphone : 01 40 50 25 33

Responsables d'UE

UE1	Bertrand PLEVEN :	bertrand.pleven@espe-paris.fr
UE2	Anne BILGOT / Emmanuel LEFEVRE :	anne.bilgot@espe-paris.fr emmanuel.lefevre@espe-paris.fr
UE3	Catherine VALIANT :	catherine.valiant@espe-paris.fr
UE4	Séverine DEPOILLY :	severine.depoilly@espe-paris.fr
UE5	Cécile MILLOT :	cecile.millot@espe-paris.fr

Le SEVE (Service des Etudes et de la Vie Etudiante)

Le SEVE organise l'aspect administratif du cursus de l'étudiant et du professeur stagiaire.

à Molitor

Marjory CHAMBON
Responsable du SEVE
Mail : marjory.chambon@espe-paris.fr
Téléphone : 01 40 50 25 30

Candice MALMANCHE
Gestionnaire M1 MEEF
Mail : candice.malmanche@espe-paris.fr ;
Téléphone : 01 40 50 25 32

Cyrielle BOULEAU
Gestionnaire M2 MEEF
Mail : cyrielle.bouleau@espe-paris.fr
Téléphone : 01 40 50 25 39

aux Batignolles

Geneviève REPITON
Gestionnaire M1-M2 MEEF
Mail : genevieve.repition@espe-paris.fr
Téléphone : 01 53 42 30 82

**Pour contacter le SEVE
(Service des Etudes et de la Vie Etudiante) :**

scolarite@espe-paris.fr

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans le cadre de la loi d'orientation et de refondation de l'école de la République, l'ESPE de l'académie de Paris met en œuvre le master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation », mention « Premier degré » (MEEF 1^{er} degré) pour les étudiants se destinant à l'enseignement en école primaire.

La mention 1^{er} degré du master MEEF est constituée d'unités d'enseignement (UE). Chacune des UE comprend un regroupement cohérent d'enseignements qui correspond à un ensemble de compétences professionnelles propres au métier de professeur des écoles. Chaque UE est affectée d'une valeur en crédits européens (*European Credits Transfer System*, ECTS). Cette valeur est proportionnelle au volume total des activités (cours, travaux dirigés, stage, travail personnel, mémoire, projet,...) qu'un étudiant participant à cette UE doit valider.

Le master MEEF est organisé en deux années, dénommées M1 (première année) et M2 (deuxième année).

A l'issue du M1, l'étudiant ayant obtenu les 60 ECTS de l'année acquiert la possibilité de s'inscrire en M2. S'il est lauréat du concours de recrutement, il sera à la fois étudiant et fonctionnaire stagiaire. Son service sera constitué d'un mi-temps d'enseignement dans une classe en alternance avec l'équivalent d'un second mi-temps en formation à l'ESPE. S'il n'est pas lauréat du concours, il lui sera proposé d'intégrer un cursus adapté à sa situation. Les enseignements de M2 sont annualisés (60 ECTS).

Le master MEEF comprend des enseignements obligatoires communs aux étudiants inscrits dans les trois mentions du master MEEF (« Premier degré », « Second degré » et « Encadrement éducatif ») en M1 en M2 (« tronc commun de formation ») qui sont crédités de 6 ECTS en M1 et de 6 ECTS en M2.

Au total 120 ECTS sont nécessaires pour valider le master MEEF.

Intégrée, la formation comprend :

- des enseignements disciplinaires et didactiques ;
- des enseignements liés à la recherche (en M2) ;
- des stages organisés en milieu scolaire et faisant l'objet d'un accompagnement.

La première année de master MEEF 1^{er} degré a pour objectifs de

- former les étudiants à la culture pluridisciplinaire et aux compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier de professeur des écoles (voir référentiel de compétences) ;
- les préparer à passer les épreuves du nouveau concours de recrutement de professeurs des écoles ;
- les initier à l'analyse de situations professionnelles.

LE CONCOURS DE RECRUTEMENT, SESSION 2016

MAQUETTE DU CONCOURS

I. ADMISSIBILITE			II. ADMISSION		
I. 1 : Epreuve écrite de Français	Durée	Note sur	II. 1 : Mise en situation professionnelle (option : ST, H, G, Hist. des arts, AV, EM, Instruction civique et morale)	Durée	Note sur
Question portant sur textes(s) littéraire(s) ou documentaire(s)	4h	11	Présentation du dossier candidat	20'	20
Connaissance de la langue (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique)		11	Entretien avec le jury	40'	40
Dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français		13			
TOTAL (dont 5 points portant sur la qualité de l'écrit)	4h	40	TOTAL	1h	60
I. 2 : Epreuve écrite de mathématiques	Durée	Note sur	II. 2. Entretien à partir d'un dossier	Durée	Note sur
Problème portant sur un (des) domaine(s) des programmes (école, collège)	4h	13	Sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA)	10' + 20'	40
Exercices indépendants et complémentaires		13	Dossier jury (5 pp. max.) portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire	15' + 30'	60 (20 + 40)
Dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des maths		14			
TOTAL	4h	40	TOTAL	1h15	100

CONCOURS : DATES DE LA SESSION 2016

- Admissibilité :
 - Français : **lundi 18 avril 2016**, de 13 heures à 17 heures.
 - Mathématiques le **mardi 19 avril 2016**, de 9 heures à 13 heures.
- Admission :
 - Les épreuves auront lieu au cours du premier semestre de 2016. Les calendriers des **épreuves d'admission** seront disponibles sur les sites internet des académies.

INSCRIPTIONS AU CRPE

Les inscriptions aux concours de la session 2016 auront lieu par internet **jusqu'au jeudi 15 octobre 2015, 17 heures, heure de Paris.**

Voir : « Guide concours - Professeurs des écoles. Session 2015 : épreuves des concours de recrutement de professeurs des écoles », site du ministère de l'Education nationale : <http://www.education.gouv.fr/cid71562/epreuves-des-concours-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles.html>

1. ARCHITECTURE DE LA PREMIERE ANNEE DU MASTER

Les enseignements de la première année du master MEEF 1^{er} degré sont annualisés (60 ECTS).

5 unités d'enseignement annuelles
UE1 Apprentissages langagiers et culture humaniste à l'école
UE2 Démarches et apprentissages scientifiques
UE3 Analyse de situations professionnelles + culture et pratiques numériques
UE4 Tronc commun de formation
UE5 Maîtrise d'une langue étrangère <i>ECTS non compressables</i>

Les évaluations sont effectuées au sein des UE, sous forme de contrôle continu des connaissances (sauf pour les étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité¹).

NB : le contenu détaillé des différentes UE (descriptif des enseignements, ECTS, volumes horaires, modalités des évaluations) est en ligne sur le Portail Etudiants

¹ Voir plus loin les conditions de demande de dispense d'assiduité.

1.1. L'année de M1 : contenu des enseignements

Première période d'enseignement : septembre - janvier	
Intitulé UE	Contenu
UE1 Apprentissages langagiers et culture humaniste à l'école primaire. RESPONSABLE : Bertrand PLEVEN	Enseignement des disciplines scolaires : Français , - Contenus et démarches - Apports de la recherche
	Enseignement des disciplines scolaires : Histoire, Géographie , - Contenus et démarches - Apports de la recherche
	Enseignement des disciplines scolaires : disciplines artistiques Education musicale - Contenus et démarches - Apports de la recherche
	Enseignement des disciplines scolaires : disciplines artistiques Arts visuels - Contenus et démarches - Apports de la recherche
	Usage pédagogique des outils et ressources numériques
UE2 Démarches et apprentissages scientifiques RESPONSABLES : Anne BILGOT / Emmanuel LEFEVRE	Construction de connaissances disciplinaires et didactiques en Mathématiques , - Démarches d'apprentissage, démarches d'enseignement - Apports de la recherche
	Construction de connaissances disciplinaires et didactiques en Sciences et Technologie , - Démarches d'apprentissage, démarches d'enseignement - Apports de la recherche
	Construction de connaissances disciplinaires et didactiques en Education physique et sportive . - Démarches d'apprentissage, démarches d'enseignement - Apports de la recherche
	Usage pédagogique des outils et ressources numériques B16
UE3 Analyser des pratiques d'enseignement RESPONSABLE : Catherine VALIANT	Tutorat : accompagnement à l'ESPE du premier stage d'observation et de pratique accompagnée : observer une classe (outils et méthodes)
	Stages : - observation (1 semaine) - observation et pratique accompagnée (2 semaines)
	Atelier de pratique professionnelle 1 (option obligatoire) : langue et langage dans toutes les disciplines
	TICE : culture et pratiques numériques
UE4 Culture commune RESPONSABLE : Séverine DEPOILLY	Enseignements du tronc commun
UES Maîtrise d'une langue étrangère RESPONSABLE : Cécile MILLOT	Maîtrise d'une langue étrangère ANGLAIS (ECTS non compensables)
	Maîtrise d'une langue étrangère ESPAGNOL (ECTS non compensables)
	Maîtrise d'une langue étrangère ALLEMAND (ECTS non compensables)
	Maîtrise d'une langue étrangère ITALIEN (ECTS non compensables)
Deuxième période d'enseignement : janvier - juin	
UE1 Apprentissages langagiers et culture humaniste à l'école primaire. RESPONSABLE : Bertrand PLEVEN	Enseignement du Français : - Contenus et démarches - Apports de la recherche - Usage pédagogique des outils et ressources numériques
	Enseignement du Français : Usage pédagogique des outils et ressources numériques
	Maîtrise d'une langue étrangère pour l'enseigner. Apports de la recherche.
	Construction de connaissances disciplinaires et didactiques dans une option à choisir parmi : Histoire, Géographie, Instruction civique et morale, Education musicale, Arts visuels, Histoire des arts
	Construction de connaissances disciplinaires et didactiques Histoire
	Construction de connaissances disciplinaires et didactiques Géographie ,
	Construction de connaissances disciplinaires et didactiques Instruction civique et morale
	Construction de connaissances disciplinaires et didactiques : Education musicale
	Construction de connaissances disciplinaires et didactiques : Arts visuels
	Construction de connaissances disciplinaires et didactiques : Histoire des arts
UE2 Démarches et apprentissages scientifiques RESPONSABLES : Anne BILGOT / Emmanuel LEFEVRE	Développer des compétences de présentation orale pour organiser et transmettre des connaissances disciplinaires, épistémologiques, didactiques, pédagogiques et éducatives
	Construction de connaissances disciplinaires et didactiques en Mathématiques Apports de la recherche.
	Mathématiques usage pédagogique des outils et ressources numériques Apports de la recherche.
	Education physique et sportive. Apports de la recherche.
	Développer des compétences de présentation orale pour organiser et transmettre des connaissances disciplinaires, épistémologiques, didactiques, pédagogiques et éducatives en Education physique et sportive
	Construction de connaissances disciplinaires et didactiques dans l'option Sciences et Technologie
UE3 Analyser des pratiques d'enseignement RESPONSABLE : Catherine VALIANT	Développer un savoir-faire de présentation orale pour organiser et transmettre les connaissances disciplinaires, épistémologiques, didactiques, pédagogiques et éducatives en Sciences expérimentales et Technologie
	Accompagnement du second stage d'observation et de pratique accompagnée : analyses de situations professionnelles
	Stage : observation et pratique accompagnée (2 semaines)
	Atelier de pratique professionnelle 2 (option obligatoire) : langue et langage dans toutes les disciplines
UE4 Culture commune RESPONSABLE : Séverine DEPOILLY	TICE : culture et pratiques numériques
	Enseignements du tronc commun
UE4 Culture commune RESPONSABLE : Séverine DEPOILLY	Analyses de situations professionnelles non disciplinaires
	Développer un savoir-faire de présentation orale pour organiser et transmettre des connaissances

3. FORMATION PROFESSIONNELLE : LES UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE)

UE1 « APPRENTISSAGES LANGAGIERS ET CULTURE HUMANISTE À L'ÉCOLE PRIMAIRE »

Les éléments constitutifs de cette UE concernent les disciplines enseignées à l'école primaire suivantes : Français, domaine des Arts (Arts visuels, Éducation musicale et Histoire des arts), Histoire, Géographie, Éducation civique et morale, Langues étrangères.

Pendant la deuxième période d'enseignement (janvier-juin), dans une double logique de préparation à l'option de la première épreuve orale d'admission et de préparation au métier, l'UE2 inclut la construction de connaissances disciplinaires et didactiques spécifiques dans l'un des domaines suivants : Histoire ou Géographie ou Instruction civique et morale ou Éducation musicale ou arts visuels ou Histoire des arts.

UE2 « DÉMARCHES ET APPRENTISSAGES SCIENTIFIQUES »

Les éléments constitutifs de cette UE concernent les disciplines enseignées à l'école primaire suivantes : Mathématiques, Sciences expérimentales et Technologie, Education physique et sportive.

Pendant la deuxième période d'enseignement (janvier-juin), dans une double logique de préparation à l'option « Sciences et Technologie » de la première épreuve orale d'admission et de préparation au métier, l'UE2 inclut la construction de connaissances disciplinaires et didactiques spécifiques.

REMARQUE

Pour les UE1 et les UE2, dans une logique de personnalisation de la formation, des dispenses exceptionnelles d'assiduité peuvent être accordées en début d'année par une commission pédagogique aux étudiants qui en font la demande (voir plus loin).

UE3 « ANALYSER DES PRATIQUES D'ENSEIGNEMENT »

Accompagnement des stages

Directement articulé aux stages d'observation et de pratique accompagnée, le travail effectué dans l'UE permet

- de préparer et d'exploiter l'observation de la classe (stage de la première période d'enseignement) ;
- d'analyser les situations mises en œuvre dans les classes pour en comprendre les enjeux (stage de la deuxième période d'enseignement).

Les ateliers de pratique professionnelle

Chaque étudiant participe au cours de l'année à deux ateliers de pratique professionnelle (un par période d'enseignement).

Éléments centraux de la formation professionnelle en première année, chaque atelier articule maîtrise de la langue (parler, lire, écrire) et apprentissages disciplinaires.

L'APP se déroule à raison d'une matinée par semaine dans la classe d'un maître formateur, pendant 5 semaines, en présence des élèves.

Les dates des inscriptions aux APP sont communiquées par voie d'affichage (consulter les panneaux du SEVE).

Pour s'inscrire, l'étudiant est invité à classer les options proposées dans son groupe par ordre de préférence.

UE4 « CULTURE COMMUNE »

ENSEIGNEMENTS DU TRONC COMMUN

Les contenus abordés participent en premier lieu à la construction d'une « culture commune » à tous les futurs acteurs du système éducatif. Ils contribuent à faire en sorte que « tous les personnels concourent à des objectifs communs » en référence à la « culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres.

Les contenus de la formation TCF, les plannings, les informations pratiques concernant cette UE sont en ligne sur le portail étudiants, onglet « Tronc commun de formation ».

UE5 « MAÎTRISE D'UNE LANGUE ÉTRANGÈRE » (première période d'enseignement)

L'objectif visé est de communiquer en langue étrangère (niveau B2 du CECRL, niveau requis pour enseigner une langue à l'école élémentaire).

CONCOURS BLANC ET ORAUX BLANCS

Ces exercices sont proposés à tous les étudiants de première année dans une perspective de préparation aux épreuves du concours de recrutement.

- **Concours blanc**
 - Disciplines concernées :
 - Français
 - Mathématiques

- **Oraux blancs**
 - Disciplines obligatoires
 - Education physique et sportive
 - Sciences humaines et sociales
 - Disciplines optionnelles
 - Arts visuels
 - Education musicale
 - Géographie
 - Histoire
 - Histoire des arts
 - Instruction civique et morale
 - Sciences et technologie
 - Dates :
 - semestre 2
 - à définir par les formateurs concernés en fonction des emplois du temps des étudiants et de leur propre agenda

4. FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL : LES STAGES

Deux stages d'observation et de pratique accompagnée sont organisés dans le cursus de la première année du master MEEF. Ils visent une approche progressive de la réalité du métier, des établissements scolaires et des classes, font l'objet d'un accompagnement à l'ESPE.

STAGES D'OBSERVATION ET DE PRATIQUE ACCOMPAGNEE (OPA)

Les stages s'inscrivent dans le cadre de la formation et du projet personnel et professionnel de l'étudiant.

Objectifs

- Offrir à l'étudiant la possibilité d'observer la pratique quotidienne d'un maître expérimenté.
- Permettre à l'étudiant de découvrir les modalités d'apprentissage des élèves et le fonctionnement d'une école.
- Faciliter la construction d'une relation de type professionnel avec le maître formateur référent des stages de première année.
- Donner à l'étudiant une vision complète et cohérente
 - de l'institution ;
 - des divers aspects du métier d'enseignant :
 - travail avec les élèves et avec les autres professeurs
 - fonctionnement de l'école
 - dialogue avec les parents.
- Préparer l'étudiant à se familiariser progressivement avec la façon dont les connaissances et les compétences fixées par les programmes d'enseignement peuvent être transmises aux élèves.

Modalités²

L'année de M1 comporte deux stages d'observation et de pratique accompagnée de deux semaines chacun. Ces stages se déroulent dans les classes de maîtres formateurs de l'académie de Paris, *si possible*, l'un en maternelle, l'autre en élémentaire.

Les étudiants sont affectés dans les classes en binômes.

Pendant le stage, l'étudiant est en situation :

- d'observer la pratique quotidienne d'un enseignant ;
- de s'exercer à la conduite de la classe sous l'autorité et avec l'aide et les conseils du maître formateur.

L'étudiant n'assume pas la responsabilité des élèves qui demeurent, pendant toute la durée du stage, sous l'autorité de l'enseignant titulaire de la classe.

Encadrement des stages à l'ESPE

Chaque stage donne lieu, au sein de l'unité d'enseignement spécifique (UE3), à une préparation (adaptation au stage, mise en projet, construction d'outils d'observation de la classe, recueil de données...) et à une exploitation (exposés d'étudiants, travaux de groupes, analyse de matériel, notamment de manuels scolaires, analyse de travaux d'élèves, élaboration d'un portefeuille de compétences).

La préparation permet également d'informer l'étudiant des exigences qu'il lui appartiendra de respecter strictement durant le stage :

- assiduité et ponctualité ;
- respect des rythmes de travail et des horaires de la classe ;
- respect des règles en vigueur dans l'école.

Fiche bilan

Chaque stage fait l'objet d'une fiche rédigée par le maître formateur et remise à l'étudiant. Cette fiche reprend la synthèse des remarques et conseils formulés lors du stage. Le maître formateur y signale également toute absence non justifiée du stagiaire. Cette fiche figure nécessairement dans le portfolio électronique de l'étudiant.

Assiduité en stage

La participation aux stages est obligatoire pour valider l'UE3.

« L'absence *non justifiée* à trois jours de stage entraîne la note 0/20³ » à l'UE3.

² Voir annexe : *Charte des stages d'observation et de pratique accompagnée*.

Portfolio

Le portfolio électronique accompagne l'étudiant tout au long des deux années de cursus du master. Il constitue l'outil grâce auquel sont collectés les avis et les conseils prodigués par écrit lors des visites de stage.

Il intègre :

- l'ensemble des fiches bilan remises à l'étudiant ; chaque fiche bilan est nécessairement accompagnée des préparations (et des progressions) proposées par l'étudiant ;
- les fiches d'évaluation des ateliers de pratique professionnelle.

Il permet de recueillir des annotations, des pistes de réflexion proposées par le formateur chargé de l'UE3.

Le formateur chargé de l'évaluation de l'UE3 prend appui sur les éléments du portfolio électronique pour, le cas échéant, pondérer l'évaluation semestrielle de l'UE.

Charte des stages d'observation et de pratique accompagnée

Rédigée en concertation avec le rectorat, ce document (voir annexe 1) précise :

- le cadre institutionnel ;
- les modalités de déroulement et d'accompagnement des stages.

³ Voir *Modalités de contrôle des connaissances du master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la formation*.

5.**CALENDRIER M1 2015-2016****DATES SPÉCIFIQUES**

SEMAINE 37	Début des cours
SEMAINE 38	Conférences Tronc Commun de Formation
SEMAINES 40-46	APP 1
SEMAINE 44	Congés d'automne
SEMAINES 47-48	Stage Observation et Pratique Accompagnée 1
SEMAINES 52-53	Congés de fin d'année
SEMAINE 02	Concours blanc
SEMAINES 03-04	Stage OPA 2
SEMAINE 09	Congés d'hiver
SEMAINES 10-14	APP 2
SEMAINE 16	CRPE : épreuves d'admissibilité
SEMAINE 17	Congés de printemps
JUIN ? (vérifier les dates sur le site du ministère)	CRPE : épreuves d'admission

6. CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET ÉVALUATION

Évaluation : contrôle continu ou terminal

Le contrôle des connaissances s'effectue par contrôle continu sauf le cas exceptionnel des dispenses d'assiduité.

IMPORTANT : Les étudiants étrangers inscrits dans le cadre des programmes d'échange (exemple : ERASMUS) sont soumis aux mêmes conditions de contrôle des connaissances, sous réserve des modalités particulières de contrôle par les enseignants concernés.

1. Contrôle continu (CC)

1.A. Modalités du contrôle continu dans les différentes UE ⁴

Les modalités des évaluations, UE par UE, sont disponibles en ligne sur le « Portail Etudiants », dans les « descriptifs des enseignements ».

N.B. :

Les étudiants bénéficiant d'un Emploi d'Avenir Professeur (EAP) sont dispensés de participer aux stages d'observation et de pratique accompagnée (UE3), à l'accompagnement de stage (UE3) ainsi qu'aux ateliers de pratique professionnelle (UE3).

Ils sont dispensés de l'évaluation de l'UE3.

IMPORTANT : cas particulier de l'UE5

« La formation intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues. Cet enseignement est sanctionné par l'attribution de crédits. **Ces crédits ne peuvent être obtenus par compensation** [...] »

Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation », article 8⁵.

« **La validation des compétences liées à la maîtrise d'une langue étrangère qui seront acquises tout au long du master sera une condition *sine qua non* pour l'obtention du diplôme.** Elle donnera en effet lieu à des crédits *non compensables* et nécessitera donc impérativement l'obtention d'une note supérieure ou égale à la moyenne. »

Site du ministère de l'Éducation Nationale, 30.09.13⁶.

1.B. Assiduité

Le contrôle continu engage les étudiants à l'assiduité.

Certaines absences peuvent être justifiées : cas médicaux, participation à un concours, convocation officielle à un examen ou autre motif légal, problème familial grave. Dans ces quatre cas, il appartient à l'étudiant de produire un justificatif auprès du Service des Etudes et de la Vie de l'Étudiant (SEVE). Tout autre cas d'absence accompagné d'un justificatif fera l'objet d'un examen particulier de la part du SEVE quant à son caractère pertinent. Le service des affaires générales pourra, le cas échéant, apporter à l'étudiant des éclairages sur la jurisprudence en matière d'absence.

⁴ Le détail des contenus et des modalités de l'évaluation, ainsi que le calendrier arrêté, est présenté par chaque formateur en charge d'un TD.

⁵ « Cette formation peut également intégrer, dans le cadre de programmes d'échanges, la mobilité internationale, en particulier pour la préparation au professorat de langues étrangères. » Voir : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=DD3D7ACD272DCEAC76D606077CA61203.tpdjo14v_1?idArticle=JORFARTI000027905273&cidTexte=JORFTEXT000027905257&dateTexte=29990101&categorieLien=id

⁶ <http://www.education.gouv.fr/cid72804/espe-une-formation-a-forte-dimension-professionnelle-reconnue-par-un-diplome-de-master.html>

En cours de semestre, au sein d'une même UE, la 3^{ème} absence *injustifiée* au regard de la liste d'émargement, donnera lieu à la mention ABI (absence injustifiée) pour cette UE. La mention ABI correspond nécessairement à la note « 0 ».

Lors d'un exercice prévu dans le cadre du contrôle continu

- toute absence *injustifiée*, alors que le calendrier semestriel des exercices a été diffusé auprès des étudiants, vaudra un zéro ;
- toute absence *justifiée* donnera lieu, à titre exceptionnel, à une autorisation de participer à la seconde session (de rattrapage) prévue en fin d'année dans le cadre du contrôle terminal (voir ci-dessous).

Il appartient à chaque étudiant de présenter au SEVE les justificatifs nécessaires le jour même où il reprend ses activités au retour d'une absence.

RAPPEL :

« L'absence *non justifiée* à trois jours de stage entraîne la note 0/20⁷ » à l'UE3.

1.C. Justificatifs d'absence

Les justificatifs d'absence sont déposés par les étudiants auprès du service des études et de la vie de l'étudiant (SEVE).

Il appartient au SEVE d'évaluer le caractère pertinent du justificatif d'absence apporté par un étudiant.

2. Régimes spéciaux

2.A. Dispense d'assiduité

Une dispense d'assiduité peut être accordée sur décision du directeur de l'ESPE

1. aux étudiants ayant une activité professionnelle ;
2. aux étudiants ayant des enfants à charge ;
3. aux étudiants inscrits en double cursus ;
4. aux étudiants handicapés ;
5. aux sportifs de haut niveau ;
6. aux étudiants engagés dans la vie civique ;
7. aux étudiants élus dans les Conseils centraux et inter-universitaires.

Ces étudiants doivent en faire la demande auprès du service des études et de la vie de l'étudiant dans les délais prescrits. Si la situation de l'étudiant l'exige (maladie, changement de contrat de travail, etc.), le délai pourra être repoussé. La décision précisera les enseignements pour lesquels la dispense est accordée pour l'année universitaire.

N.B. : Compte tenu des modalités d'évaluation des UE, qui s'effectue *globalement* et non EC par EC, le contrôle des connaissances au sein de l'UE s'effectue exclusivement par contrôle terminal *pour toute l'UE*⁸.

NB 2 : L'étudiant dispensé d'assiduité dans l'un ou plusieurs des enseignements d'une UE est cependant admis à participer aux cours correspondant aux autres enseignements de l'UE.

2.B. Personnalisation de la formation

D'éventuelles dispenses d'assiduité peuvent être accordées aux étudiants justifiant d'une bonne maîtrise dans l'un des domaines disciplinaires propres aux UE1 ou aux UE2.

En début d'année, les étudiants concernés doivent effectuer la demande auprès du service des études et de la vie de l'étudiant. Ils constituent un dossier comportant nécessairement 2 pages maximum d'explicitation des motifs de leur demande accompagné des justificatifs nécessaires.

L'évaluation demeure effectuée en contrôle continu avec obligation pour les étudiants concernés de faire le travail demandé dans l'EC.

La commission pédagogique *ad hoc*, composée des responsables d'UE et présidée par le responsable de la mention MEEF, examine les demandes déposées par les étudiants afin, le cas échéant, de donner son accord.

2.C. Reconnaissance de diplômes

⁷ Voir *Modalités de contrôle des connaissances du master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la formation*.

⁸ Voir ci-dessus : *Modalités du contrôle continu dans les différentes UE*

Une reconnaissance de diplôme peut être accordée, sous certaines conditions, aux étudiants qui en font la demande.

À cet effet, les étudiants sont invités à retirer les documents nécessaires auprès du SEVE en vue de constituer un dossier incluant les justificatifs nécessaires.

La commission pédagogique *ad hoc*, composée des responsables d'UE, examine les demandes déposées par les étudiants afin, le cas échéant, de donner son accord.

3. Contrôle terminal (CT)

Les étudiants dispensés d'assiduité à un ou plusieurs EC d'une UE sont soumis à l'évaluation en contrôle terminal pour toute l'UE concernée.

3.A. Modalités du contrôle terminal

Il consiste en une épreuve d'examen qui représente 100% de l'évaluation d'une UE.

Sauf dans le cas de l'UE3, qui conserve pour le contrôle terminal les mêmes modalités que celles prévues en contrôle continu, le contrôle terminal prend la forme d'un exercice sur table en temps limité.

Les épreuves du contrôle terminal sont organisées en juin.

La correction des épreuves écrites du contrôle terminal se fait sous anonymat.

Une liste d'émargement, corollaire de l'anonymat des copies, est exigée lors de l'épreuve finale.

L'absence, *justifiée ou non*, à un examen du contrôle terminal entraîne la note de 0/20.

Pour les étudiants boursiers, il est important de justifier une absence à un examen, le maintien de la bourse étant lié à l'assiduité et à la présence aux examens.

Les épreuves de contrôle terminal de chaque semestre ne peuvent faire l'objet d'une épreuve de rattrapage autre que celle de la 2^{ème} session, quel que soit le motif de l'absence.

3.B. Seconde session (de rattrapage)

Une 2^{ème} session (de rattrapage) est organisée (fin juin - début juillet) pour les seuls étudiants de première année et de deuxième année (cursus *adapté*) n'ayant pas validé une ou des UE dans le cadre du *contrôle terminal*.

Les dates de cette deuxième session figurent sur le calendrier universitaire.

N.B. : Seules les épreuves d'examen terminal inférieures à 10/20 doivent être repassées en seconde session.

4. Affichage des dates d'examen

Le calendrier général des examens est consultable sur le portail étudiant de l'université Paris-Sorbonne et fait l'objet d'un affichage dans les deux sites (Molitor et Batignolles).

Chaque étudiant doit consulter sa convocation individuelle aux examens sur le portail étudiant de l'université Paris-Sorbonne, avec un accès protégé.

5. Notes

- En contrôle terminal,
 - Au sein d'une UE, les notes des EC inférieures à la moyenne doivent nécessairement faire l'objet d'un rattrapage. En cas d'absence à la session de rattrapage, l'étudiant se voit attribuer la note de 0/20 ;
 - la note obtenue lors de la session de rattrapage se substitue à celle de session 1, même si elle est moins bonne.
- La durée de conservation des notes supérieures ou égales à 10/20 est limitée à 4 ans maximum pour les EC à partir de leur obtention, dans le parcours d'inscription. Une UE validée l'est à vie.

6. Compensation

La compensation s'effectue entre les différentes UE, **sauf dans le cas de l'UE5 (maîtrise d'une langue étrangère) qui ne peut être obtenue par compensation** : conformément au texte de l'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des master MEEF, l'enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues constitue une UE créditée de 3 ECTS, non compensable.

7. Jury de diplôme

Il se réunit

- **en fin de M1** pour délibérer sur le passage en M2 au vu des résultats du semestre 1 et du semestre 2, en fonction des pré-requis exigés ; le jury de fin de M1, réuni pour le passage en M2, délibère sur l'attribution de la maîtrise avec 60 ECTS.
- **en fin de M2** pour décider de l'admission au diplôme au vu des résultats et de l'acquisition des 120 ECTS correspondant au master

Le jury de diplôme [...] examine la délivrance du diplôme de master dans chacune des mentions (mention premier degré, second degré ou encadrement éducatif) du master MEEF en vérifiant que l'ensemble du parcours sur les deux ans satisfait aux exigences définies dans le document d'habilitation.

Il attribue une mention selon le barème suivant noté sur 20 :

- "Passable" (note au moins égale à 10 et inférieure à 12)
- "Assez bien" (note au moins égale à 12 et inférieure à 14)
- "Bien" (note au moins égale à 14 et inférieure à 16)
- "Très bien" (note au moins égale à 16)

Le jury délibère souverainement. La séance n'est pas publique. Après délibération, le jury proclame les résultats. Ses décisions ne peuvent faire l'objet d'un appel.

8. Communication des résultats

La communication des notes s'effectue sur l'ENT de l'université Paris-Sorbonne, au plus tard deux jours francs après la tenue des jurys.

La consultation des copies d'examen s'effectuera après proclamation des résultats, sur place, à l'ESPE, selon les jours et horaires fixés par le SEVE et diffusés sur le portail étudiant de l'université Paris-Sorbonne et, le cas échéant, avec présence d'enseignant(s) pour recevoir l'étudiant et lui apporter les commentaires nécessaires.

Les relevés de note du master sont envoyés par le SEVE à l'adresse personnelle de l'étudiant.

ANNEXES

ANNEXE 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » Mention 1^{er} degré

Première année (M1)

Charte des stages d'observation et de pratique accompagnée 2015-2016

1. Le cadre institutionnel

Les stages d'observation et de pratique accompagnée destinés aux étudiants de première année du master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF), mention « Premier degré », sont d'une durée de 2 semaines.

Ils se déroulent dans les classes de maîtres formateurs, en maternelle et en élémentaire.

2. Rôle du maître formateur

Le maître formateur :

- donne à voir la réalité de sa classe et de son école ;
- expose ses manières de faire ;
- présente ses outils et écrits professionnels ;
- explicite les démarches mises en œuvre dans les situations d'apprentissage ;
- établit des liens explicites entre ses activités de classe et les programmes et attendus institutionnels.

Il donne à voir :

- Les gestes professionnels de l'enseignant ;
- La gestion du temps ;
- Les interactions : les règles de prise de parole ; les échanges en grands groupes ; les relations duelles enseignant / élève ; les interactions élèves / élèves ;
- La structuration des séances : les phases, leurs successions, leurs durées, leurs transitions ; la place de l'écrit, de l'oral, de la manipulation ; les temps individuels, collectifs, de groupes ; la fonction de chaque étape ; la part de l'activité élève ; l'évaluation ;
- La gestion de l'hétérogénéité : la prise en compte de cette hétérogénéité (différenciation

pédagogique).

- Le bilan des séances : comparatif entre le prévu et le réalisé ; l'appui sur les traces et productions des élèves ; le prolongement envisagé.

Il valorise ses préparations de classe.

Il consacre aux stagiaires des moments d'échanges autour des séquences pédagogiques observées.

Il aide les stagiaires à élaborer des séances qu'ils mettront en œuvre dans la classe.

Il participe à l'analyse des séances que les étudiants auront animées.

3. Place du stagiaire-étudiant M1

Le stagiaire-étudiant doit

- parvenir à établir le lien entre ce qu'il apprend en formation à l'ESPE et sa déclinaison concrète dans une classe ordinaire ;

- donner du sens aux gestes professionnels du maître formateur ;

- identifier des pratiques efficaces ;

- analyser des documents professionnels et pédagogiques ;

- élaborer des séances et les mettre en œuvre ;

- analyser sa pratique.

Préalablement à sa mise en stage, le stagiaire-étudiant est informé par l'ESPE des exigences qu'il lui appartiendra de respecter strictement durant le stage :

- assiduité et ponctualité ;

- respect des rythmes de travail et des horaires de la classe ;

- des règles en vigueur dans l'école.

Le travail réalisé pendant le stage ne se limite pas aux horaires de la classe en présence des élèves.

4. Encadrement du stage – rôle du maître formateur

Pendant la période du stage, le maître formateur aide le binôme d'étudiants à analyser les situations d'apprentissages conduites auprès des élèves, à situer les objectifs d'apprentissage dans la logique des programmes de l'école, à en comprendre les enjeux, à effectuer les nécessaires mises en perspective.

À l'issue du stage, le maître formateur rédige une fiche conseil à l'attention des étudiants.

5. Déroulement, contenu des stages d'observation et de pratique accompagnée

➤ Stage d'observation et de pratique accompagnée (OPA) 1 (semaines 47-48)

Les étudiants M1 sont en binôme pour deux semaines dans la classe d'un maître formateur

A. Information assurée par le directeur de l'école :

Un temps est consacré à une information dont l'objectif est d'aider l'étudiant à comprendre le fonctionnement d'une école dans ses différents aspects : projet d'école, organisation pédagogique, temps de concertation, de régulation et de formation, relation avec les parents, responsabilité de l'enseignant, aspects réglementaires, partenariats, ...

B. Observation et analyse de pratique :

Le maître formateur enseigne, les M1 observent et analysent sous la conduite du maître formateur.

C. Prise en charge ponctuelle de la classe :

a. sous la responsabilité du maître formateur, les étudiants sont conduits à prendre en charge la classe *ponctuellement*. Limitée à de brefs essais, cette prise en charge peut prendre différentes formes : participation à l'animation d'un atelier ou d'un groupe, conduite de la phase de structuration des apprentissages, ...

b. la durée de prise en charge de la classe par le binôme d'étudiants n'excède pas un quart de la durée du stage ;

c. les interventions des étudiants prennent appui sur les séances observées et, plus généralement, s'inscrivent dans la dynamique de classe induite par le maître formateur.

➤ **Stage OPA 2** (semaines 03-04)

A. **Information assurée par le directeur de l'école** : voir stage 1

B. **Observation et analyse de pratique** : voir stage 1

C. **Pratique accompagnée** :

- a. sous la responsabilité du maître formateur, les étudiants prennent en charge des séquences d'enseignement qu'ils ont eux-mêmes préparés en concertation avec ce même maître formateur ;
- b. les interventions des étudiants s'inscrivent dans les programmations du maître formateur ;
- c. la durée de prise en charge de la classe par le binôme d'étudiants n'excède pas les trois quarts de la durée du stage.

ANNEXE 2

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION⁹

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à :

1. Affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres.
2. Reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice.
3. Identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14) ;
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4) ;
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

COMPÉTENCES COMMUNES À TOUS LES PROFESSEURS ET PERSONNELS D'ÉDUCATION

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école.

En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école, qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

⁹ Arrêté du 1^{er} juillet 2013 paru au JO du 18 juillet 2013.

➤ *Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation*

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

➤ *Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves*

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.
- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.
- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.
- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.
- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.
- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.
- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

➤ Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.
- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.
- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.
- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.
- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.
- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.
- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.
- Réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action. Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

COMPÉTENCES COMMUNES À TOUS LES PROFESSEURS

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines. Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

➤ *Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune*

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

*P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires
et leur didactique*

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.
- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.
- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école :

- tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire ;
- ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

[...]

*P2. Maîtriser la langue française
dans le cadre de son enseignement*

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.
- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.
- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école :

- offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école ;
- repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

[...]

➤ Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

*P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement
et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves*

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.
- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. -
 - Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.
- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.
- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école :

- tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage ;
- maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

[...]

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.
 - Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.
 - Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.
 - Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plates-formes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école :

- à l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires ;
- adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage) ;
- apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages ;
- gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux ;
- gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

[...]

P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.
- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.
- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
- Incrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.